Le ministre a parlé de ceux qui pêchent par sport. Il les a appelés pêcheurs sportifs ou pêcheurs de vacances. La chose importe peu mais le nombre de ceux,—qu'ils soient hommes de profession libérale, hommes d'affaires ou simplement des citoyens qui faisant face à du chômage saisonnier pendant la saison de pêche vont accroître leurs revenus,—qui se livrent à la pêche commerciale non seulement sur le Fraser mais aussi en pleine mer augmente sans cesse.

Certains de ces pêcheurs possèdent des agrès très coûteux et la pêche accroît notablement leur revenu. Je connais un homme de profession qui s'adonne tous les étés pendant ses vacances à la pêche commerciale, en compagnie de son fils. Il vend le poisson aux commerçants, mais le prix qu'il en touche n'est pas considéré comme partie essentielle de son revenu. Il en fait un sport. Bien entendu, il n'est pas facile de lui dire qu'il ne peut plus aller à la pêche. L'océan est ouvert à tout le monde; et le ministre devra procéder avec soin lorsqu'il s'agira de restreindre les permis de pêche. Les restrictions ne devraient pas être de nature à favoriser les syndicats ni l'industrie de la pêche. Si on délivrait un très grand nombre de permis, sans restriction, les diverses conserveries se feraient concurrence pour obtenir des pêcheurs livraison de leurs prises. D'autre part, si on ne délivre que quelques permis, il en résultera inévitablement une augmentation du prix du poisson. Il n'en reste pas moins vrai qu'en ce moment trop de gens s'adonnent à la pêche sur le littoral du Pacifique, surtout en ce qui concerne l'industrie du saumon. Peut-être en est-il de même d'autres catégories de poisson.

Il me semble qu'un des moyens de régler le problème serait d'encourager le véritable pêcheur commercial à ne pas se spécialiser dans une seule variété de poisson, mais à se munir d'agrès et d'une sorte d'embarcation lui permettant de prendre diverses variétés de poisson. Je suis heureux d'apprendre que cette année le ministre réserve les permis aux citoyens canadiens seulement.

Les immigrants, surtout ceux qui nous sont venus des pays scandinaves, se sont adonnés à l'industrie de la pêche. Comme certains orientaux, ils étaient d'excellents pêcheurs. Je pense qu'il convient de restreindre les permis de pêche commerciale aux citoyens canadiens. Peut-être le prix exigé pour ces permis est-il trop bas? Le droit exigé est très faible; c'est peut-être ce qui pousse trop de gens à se livrer à la pêche commerciale. Le ministre pourrait-il me dire si on a songé à augmenter le prix du permis, de façon à empêcher les touristes et les sportifs de s'adonner à la pêche commerciale, laissant cette activité aux véritables pêcheurs commerciaux, qui pourraient toujours verser un droit plus élevé.

Quant à la vente des produits, le ministre a formulé des remarques très encourageantes. Nous avons tous appris avec plaisir qu'il n'y a aucun excédent et qu'on disposera probablement de nouveaux marchés lorsque la nouvelle prise sera mise en conserve. L'an dernier l'industrie a envoyé des représentants au Royaume-Uni pour conclure ce que nous pourrions apeler une entente bilatérale, qui ne revêtait pas exactement la forme d'un accord de troc, mais en vertu de laquelle les autorités du Royaume-Uni étaient disposées à accepter une certaine quantité de nos conserves de saumon, à condition que nous nous efforçions d'acheter au Royaume-Uni une plus forte quantité d'agrès de pêche, de vêtements pour les pêcheurs, d'articles de fer-blanc, et le reste. Cet accord a donné des résultats satisfaisants. L'industrie elle-même a fait preuve de beaucoup d'initiative et je dois reconnaître que le ministre a fait sa part en vue de la conclusion de cet accord. Je n'appuie pas le Gouvernement dont le ministre fait partie, comme on sait, mais il ne faut pas douter de l'utilité de cet accord pour l'industrie.

Je voudrais souligner l'importance d'une inspection encore plus détaillée non seulement aux usines de mise en conserve, mais encore à bord des bateaux eux-mêmes. Parfois, les pêcheurs se montrent négligents quant à la façon dont le poisson est manutentionné à bord des bateaux servant à la pêche, ainsi que de ceux où l'on prépare le poisson. Sauf erreur, la qualité de notre poisson pourrait être encore améliorée, si l'inspection était plus sévère. Nous reconnaissons que cela exige une dépense plus considérable, ainsi que l'embauchage d'un personnel plus considérable dans le service de patrouille, mais il y aurait avantage, je crois, si cela était possible, de pousser le pêcheur lui-même à apporter plus de soin à la manutention de son poisson.

Enfin, je voudrais traiter le problème que le ministre a lui-même signalé. Je veux parler des accords internationaux et de la surveillance de la pêche dans nos eaux limitrophes. Il y a un an le ministre nous apprenait qu'une commission avait été constituée sous la présidence de M. le doyen Curtis, afin d'examiner la question de la définition de nos eaux territoriales. Il m'est déjà arrivé de demander qu'on tire une ligne le long de la côte ouest de l'île de Vancouver et de la côte ouest de l'île de la Reine-Char-